



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

~~~~~

Date de convocation : 19 novembre 2021

Le 25 novembre 2021 à 18h10

Le Bureau communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, en visioconférence et en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Romain BAIL, Monsieur Erwann BERNET (dossier n°34 à n°41), Monsieur Martial BORDAIS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Fabrice DEROO (dossier n°26 à n°41), Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Bertin GEORGE (dossier n°6 à n°41), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Madame Élisabeth HOLLER, Madame Magali HUE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Jacques LANDEMAINE (dossier n°19 à n°41), Monsieur Philippe JOUIN, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS (dossier n°2 à n°41), Monsieur Patrick LEDOUX (dossier n°2 à n°41), Monsieur Michel LAFONT (dossier n°6 à n°41), Monsieur Stéphane LE HELLEY, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Richard MAURY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Pascal SÉRARD (dossier n° 19 à n° 41), Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Béatrice TURBATTE.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Laurent MATA à Monsieur Erwann BERNET (dossier n°34 à n°41).

Excusés: Madame Catherine AUBERT, Monsieur Erwann BERNET (dossier n°1 à n°33), Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Fabrice DEROO (dossier n°1 à n°25), Monsieur Bertin GEORGE (dossier n°1 à n°5), Monsieur Michel LAFONT (dossier n°1 à n°5), Monsieur Jacques LANDEMAINE (dossier n°1 à n°18), Monsieur Christian LE BAS (dossier n°1), Monsieur Patrick LEDOUX (dossier n°1), Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Laurent MATA (dossier n°1 à n°33), Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Ludovic ROBERT, Monsieur Pascal SÉRARD (dossier n° 1 à n° 18), Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Damien DE WINTER.

Le bureau nomme Monsieur Dominique GOUTTE secrétaire de séance.

## COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021**

Le Président soumet au bureau communautaire le compte rendu de la séance du 21 octobre 2021, transmis aux membres du bureau dans le dossier joint à leur convocation. Le compte rendu du 21 octobre est approuvé à l'unanimité.

### **N° B-2021-11-25/01 - Lutte contre la pollution de l'air - Subvention 2021 à l'association ATMO Normandie pour les investissements nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Atmo Normandie une subvention d'équipement de 8 000 € pour la participation aux investissements nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la communauté urbaine Caen la mer.

Le bureau communautaire, dit que la dépense sera imputée à la section investissement du budget principal.

### **N° B-2021-11-25/02 - Convention de mise à disposition de personnel auprès du Comité de Loisirs et de l'Action Sociale (CLAS) de Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à disposition du comité de loisirs et de l'action sociale de Caen la mer un agent de catégorie B et deux agents de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 3 ans.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention fixant les modalités de la mise à disposition.

### **N° B-2021-11-25/03 - Mondeville - Convention de gestion permis de diviser et convention de délégation permis de louer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer à la ville de Mondeville, la compétence pour la mise en œuvre et la gestion de « l'autorisation préalable de mise en location » dite permis de louer.

Le bureau communautaire, décide de confier à la ville de Mondeville, les services liés à la mise en œuvre et la gestion de « l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant » dite permis de diviser.

Le bureau communautaire, précise que l'entrée en vigueur de ces dispositifs est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le bureau communautaire, précise que les conditions et modalités de mise en œuvre et de gestion de ces dispositifs sont précisées par convention.

Le bureau communautaire, approuve la convention de délégation entre Caen la mer et la ville de Mondeville relative au permis de louer.

Le bureau communautaire, approuve la convention de gestion entre Caen la mer et la ville de Mondeville relative au permis de diviser.

Le bureau communautaire, précise qu'en cas de résiliation de la convention de délégation, il sera

mis un terme à l'instauration du permis de louer, décidée par la délibération du 1er juillet 2021 et qu'en cas de résiliation de la convention de gestion, il sera mis un terme à l'instauration du permis de diviser, décidée par la délibération du 1er juillet 2021.

**N° B-2021-11-25/04 - Projet de développement "Ornavik 2021-2025" - Financement du poste de chef de projet - Subvention à l'association Viking Interpretation Center**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la contribution de la communauté urbaine Caen la mer au financement du poste de chef de projet lié au projet développement du parc Ornavik.

Le bureau communautaire, décide d'attribuer en 2022 une subvention de fonctionnement à l'association Viking Interpretation Center d'un montant de 10 140 €.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention de partenariat.

**N° B-2021-11-25/05 - Conservatoire & Orchestre de Caen - Demande de renouvellement du label "Conservatoire à Rayonnement Régional" auprès du Ministère de la Culture**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le renouvellement du label CRR auprès du ministère de la culture.

Le bureau communautaire, approuve le dossier de demande d'agrément.

**N° B-2021-11-25/06 - Conservatoire & Orchestre de Caen - Collaboration entre la Fondazione Palazzetto Bru Zane et Caen la mer pour la numérisation du fonds Gabriel Dupont**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de collaborer avec Le Palazzetto Bru Zane pour numériser et valoriser le Fonds Dupont.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention.

**N° B-2021-11-25/07 - Conservatoire & Orchestre de Caen - Partenariat entre La French Corp, Buffalo Corp et Caen la mer pour l'enregistrement de la bande originale de la web série "Résistance !"**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de collaborer avec La French Corp et Buffalo Corp pour l'enregistrement de la bande son originale de la web-série « *Résistance !* ».

Le bureau communautaire, approuve la convention.

**N° B-2021-11-25/08 - Conservatoire & Orchestre de Caen - Demande de subventions pour 2022 auprès de partenaires publics et privés et reversement de la recette supplémentaire du récital du cœur à l'association nationale de sauvetage en mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour l'année 2022 une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Etat, la Région Normandie, les départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l'Eure, la SACEM, la caisse d'allocations familiales du Calvados et auprès de toute structure publique ou privée susceptible de soutenir : le développement des enseignements artistiques spécialisés, le programme d'acquisitions d'instruments, les projets d'éducation artistique et culturelle, les actions en faveur du développement du répertoire contemporain et de la création, le développement des missions et les projets du centre de ressources handicap musique et danse.

Le bureau communautaire, approuve le reversement au profit la Société Nationale de sauvetage en Mer de la recette supplémentaire issue de la vente des billets du récital du cœur, selon le dispositif.

**N° B-2021-11-25/09 - Convention cadre entre la communauté urbaine Caen la Mer, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados, le STEMO PJJ Calvados, la Maison d'arrêt de Caen, le Centre Pénitentiaire de Caen et Normandie Livre et Lecture pour le développement de la lecture dans les établissements pénitentiaires de Caen**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre Caen la mer, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Calvados (SPIP 14), le Centre Pénitentiaire de Caen (CP de Caen) et la Maison d'Arrêt de Caen (MA de Caen) pour le développement de la lecture dans les établissements pénitentiaires de Caen.

**N° B-2021-11-25/10 - Cormelles-le-Royal - Rue des Ecoles et giratoire des Verts Prés - Travaux de réfection de voirie phase 1 - Fonds de concours ascendant**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Cormelles-le-Royal d'apporter un fonds de concours pour la réalisation des travaux de réfection de voirie sur la rue des Ecoles et le giratoire des Verts Prés, pour un montant de 36 856,07 euros limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention relative au versement d'un fonds de concours à la communauté urbaine Caen la mer par la commune de Cormelles-le-Royal.

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour la réalisation de ces travaux de voirie.

**N° B-2021-11-25/11 - Giberville - Travaux de réfection de voirie 2021 - Fonds de concours ascendant**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Giberville d'apporter un fonds de concours pour la réalisation de travaux de réfection de voirie, notamment pour la création d'un parking de 27 places rue de la liberté et de la réfection de chaussées avenue Jules Ferry et rue de l'Eglise, ainsi que la réfection de quais bus et la création d'une zone 30 avec plateau surélevé rue de l'Eglise pour un montant de 24 000 euros limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Giberville.

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour la réalisation de ces travaux de voirie.

**N° B-2021-11-25/12 - Caen - Boulevard Yves Guillou - Mise en souterrain des équipements de communications électroniques établis sur appuis Orange - Convention entre Orange et la communauté urbaine Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre Orange et la communauté urbaine Caen la mer.

Le bureau communautaire, dit que les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques aériens, boulevard Yves Guillou à Caen, seront pris en charge par la communauté urbaine Caen la mer.

**N° B-2021-11-25/13 - Caen - Rue de Calix - Mise en souterrain des équipements de communications électroniques établis sur appuis Orange - Convention entre Orange et Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre Orange et la Communauté urbaine Caen la mer.

Le bureau communautaire, précise que les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques aériens, rue de Calix à Caen, seront pris en charge par la communauté urbaine Caen la mer.

**N° B-2021-11-25/14 - Caen - Rue de Calix - Etude définitive d'effacement des réseaux - Adoption du projet de financement de l'opération**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande.

Le bureau communautaire, valide l'étude définitive présentée par le SDEC Energie dans le cadre de l'effacement des réseaux prévu rue de Calix à Caen.

Le bureau communautaire, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine Caen la mer au SDEC Energie au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement des réseaux de la rue de Calix.

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de la contribution estimée à 110 178,02 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Le bureau communautaire, s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la ville de Caen.

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC Energie le coût de l'étude pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du cout total HT, soit la somme de 4 773,81 €.

**N° B-2021-11-25/15 - Sannerville - Rue des Acacias - Etude définitive d'effacement de réseaux**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude définitive présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux de télécommunication situés rue des Acacias à Sannerville.

Le bureau communautaire, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de 14 310,44 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire.

Le bureau communautaire, s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la communauté urbaine de Caen la mer.

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la communauté urbaine de Caen la mer dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT du montant des travaux de télécommunication, soit la somme de 715,52 euros.

**N° B-2021-11-25/16 - Grentheville - Rue Urbain Cardon - Extension de l'éclairage public du stade et de la sente vers le tennis couvert**

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'extension de l'éclairage public en LED sur le stade et la sente vers le tennis couvert situés rue Urbain Cardon sur la commune de Grentheville, secteur de Plaine sud.

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de cette opération à hauteur de 12 855,04 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire.

**N° B-2021-11-25/17 - Colombelles - ZAC Jean Jaurès - Cession d'une parcelle de terrain d'environ 437 m<sup>2</sup> au profit de Normandie Aménagement**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à Normandie Aménagement une emprise de terrain d'environ 437 m<sup>2</sup>, sous réserve du document d'arpentage en cours d'établissement par le géomètre, à provenir de la parcelle cadastrée BI 665 située à Colombelles au prix de mille cinq cents euros (1.500 €).

Le bureau communautaire, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Normandie Aménagement.

**N° B-2021-11-25/18 - Fleury-sur-Orne - Zone d'habitat des Hauts de l'Orne - Cession au profit de Normandie Aménagement d'une emprise de terrain d'environ 82 m<sup>2</sup> cadastrée AM 287 avant division**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à Normandie Aménagement une emprise de terrain d'environ 82 m<sup>2</sup>, sous réserve de résultat du document d'arpentage en cours d'établissement par le géomètre, à provenir de la division de la parcelle AM 287 sise avenue du 19 mars 1962 à Fleury-sur-Orne, au prix de mille deux cents euros (1.200€).

Le bureau communautaire, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**Authie et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe -Transfert de la RD 220C dans le domaine public routier communautaire de Caen la Mer**

**Dossier reporté à une prochaine séance.**

**N° B-2021-11-25/19 - Caen - 45 boulevard André Detolle - Rétrocession par la société BG Promotion au profit de Caen la mer d'une emprise à usage de trottoir**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession par la société BG Promotion des parcelles cadastrées IW 338 d'une contenance de 103 m<sup>2</sup> sise 45 boulevard Detolle et IW 335 d'une contenance de 35 m<sup>2</sup> sise 41 boulevard Detolle à Caen au profit de la communauté urbaine.

Le bureau communautaire, précise que les emprises rétrocédées, non bâties et libres de toute occupation, ont été intégrées au trottoir réaménagé fin 2020, début 2021 par la communauté urbaine.

Le bureau communautaire, indique que cette cession s'opèrera à titre gratuit, au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 au plus tard et que la société BG Promotion supportera les frais liés à cette rétrocession.

Le bureau communautaire, dit que, pour des besoins comptables, le terrain est valorisé à un euro (1 €).

Le bureau communautaire, décide que les parcelles de terrain concernées, dès leur rétrocession, seront classées dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine Caen la mer.

#### **N° B-2021-11-25/20 - Carpiquet - Rue de l'Acadie - Rétrocession au profit de Caen la mer des voiries et espaces communs du lotissement "Résidences Les Erables 1"**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité, approuve la rétrocession par la société Francelot au profit de la communauté urbaine Caen la mer, de la voirie nouvellement créée, "rue de l'Acadie", et des espaces communs, repris au cadastre à la section BK sous le numéro 221 à CARPIQUET pour une contenance totale de 3867m<sup>2</sup>.

Le bureau communautaire, dit que cette acquisition s'opèrera à titre gratuit, et que la société Francelot prend à sa charge les coûts de géomètre et d'établissement de l'acte notarié.

Le bureau communautaire, dit que, pour des besoins comptables, le terrain est valorisé à un euro (1,00€).

Le bureau communautaire, dit que dès la signature de l'acte authentique d'acquisition, la parcelle de terrain est classée dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine Caen la mer.

#### **N° B-2021-11-25/21 - Carpiquet - Rue de la Grotte - Convention de rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement "Résidence Les Erables 2" entre la communauté urbaine, la commune de Carpiquet et la société Francelot**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure la convention de rétrocession avec la société FRANCELOT et la commune de Carpiquet relative à la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement dénommé "Résidence les Erables 2" portant sur les parcelles cadastrées section BK 233p et 234p, d'une contenance totale des espaces à rétrocéder d'environ 636 m<sup>2</sup>, sises rue de la Grotte à Carpiquet.

Le bureau communautaire, dit que cette rétrocession s'opèrera à titre gratuit, la société FRANCELOT prenant par ailleurs à sa charge les coûts de l'acte notarié ainsi que les frais de géomètre.

Le bureau communautaire, décide que dès la signature de l'acte authentique de rétrocession, les parcelles sont classées dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine.

Le bureau communautaire, précise que concernant l'éclairage public, la commune de Carpiquet s'engage à prendre à sa charge le décompte de l'éclairage public de l'ensemble immobilier après validation de la conformité de l'installation par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs.

Le bureau communautaire, précise que concernant la défense extérieure contre l'incendie, la commune de Carpiquet s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages, et leur entretien, après validation de la conformité des installations par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention.

**N° B-2021-11-25/22 - Caen - Quartier du chemin vert/Secteur Authie Nord - Acquisition d'emprises par la communauté urbaine Caen la mer auprès de Caen la mer habitat**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de Caen la mer habitat les emprises à extraire des parcelles cadastrées section IO n°88, 94 et 261 pour une superficie d'environ 5 965 m<sup>2</sup> sur le secteur Authie Nord-quartier du Chemin Vert au prix de 51 532€. Le prix définitif de la cession sera fonction des surfaces réellement cédées au titre des espaces publics et espaces verts, valorisés à 26€/m<sup>2</sup>. Ces surfaces seront déterminées au travers de la réalisation du document d'arpentage.

Le bureau communautaire, dit que la cession intervient dans le cadre du renouvellement urbain du secteur Authie Nord qui prévoit la démolition de 109 logements sociaux, la construction à terme de près de 135 nouveaux logements intermédiaires et individuels groupés, la construction d'un hôtel des associations et l'aménagement des espaces publics.

Le bureau communautaire, dit que les frais notariés liés à l'établissement de l'acte sont à la charge de Caen la mer.

Le bureau communautaire, dit que les frais de géomètre sont pris en charge par la ville de Caen dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

**N° B-2021-11-25/23 - Rosel - Chemin du Ferrage - Acquisition d'une parcelle suite à l'aménagement de la voie verte**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition auprès Monsieur Claude NOISSETTE, de la parcelle cadastrée section AI numéro 140p, située Chemin du Ferrage à ROSEL, d'une superficie de 57m<sup>2</sup>, conformément au plan.

Le bureau communautaire, précise que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix d'un euro symbolique, à charge pour la collectivité d'assurer la reconstitution de la haie bocagère en tête de talus et la reconstitution d'un merlon retenant les eaux pluviales du bassin versant de la parcelle.

Le bureau communautaire, précise que Caen la mer prendra à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

Le bureau communautaire, dit que dès signature de l'acte authentique de rétrocession, la parcelle de terrain acquise est classée dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine Caen la mer.

**N° B-2021-11-25/24 - Louvigny et Eterville - RD 405 - Aménagement d'une voie verte - Convention d'aménagement et d'entretien du domaine public départemental routier**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'aménagement et d'entretien, à intervenir entre la communauté urbaine Caen la mer et le Département du Calvados.

**N° B-2021-11-25/25 - Mathieu - Chemin des Bréholles - Acquisition d'une parcelle auprès de la commune de Mathieu pour réalisation d'un poste de refoulement des eaux usées**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition, pour l'aménagement d'un poste de refoulement des eaux usées, auprès de la commune de MATHIEU, de la parcelle cadastrée section AM numéro 22 issue d'une partie de la parcelle AM 11, située lieudit « Chemin des Bréholles » à MATHIEU, d'une superficie de 363m<sup>2</sup>, moyennant le prix d'un euro



symbolique, compte tenu de l'affectation de l'emprise concernée et eu égard aux motifs d'intérêt général.

Le bureau communautaire, décide le versement au profit de Monsieur Patrice LOMBARD, exploitant de ladite parcelle, d'une indemnité d'éviction d'un montant de trois cent soixante-trois euros (363€).

Le bureau communautaire, dit que Caen la mer prendra à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

#### **N° B-2021-11-25/26 - Modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise de Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises.

#### **N° B-2021-11-25/27 - Aide à l'immobilier pour la Société Coopérative Agricole Linière du Nord de Caen**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide sous forme de subvention de 110 000 € à la Société Coopérative Linière du Nord de Caen pour permettre son développement selon les conditions définies.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention.

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

#### **N° B-2021-11-25/28 - Aide à l'immobilier pour la société Nordor Technologies**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide sous forme de subvention de 46 359 € à la SAS IMMOBILIERE KOENIG pour permettre le développement de la SAS NORDOR TECHNOLOGIES selon les conditions.

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention.

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

#### **N° B-2021-11-25/29 - Convention d'assistance et de gestion pour l'acquisition, l'entretien et la réparation des véhicules, engins et matériels entre la communauté urbaine de Caen la mer et la ville de Caen**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'assistance et de gestion pour l'acquisition, l'entretien et la réparation des véhicules, engins et matériels, entre la Communauté urbaine Caen la mer et la Ville de Caen.

#### **N° B-2021-11-25/30 - RCU Caen Sud - Signature d'une convention entre la Société DALKIA et la communauté urbaine Caen la mer relative à la mise à disposition de données SIG**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la Société DALKIA et la communauté urbaine Caen la mer relative à la mise à disposition de données SIG (RCU « Caen Sud »).

**N° B-2021-11-25/31 - Fleury-sur-Orne - Eco quartier "Les Hauts de l'Orne" - Soutien de Caen la mer au projet d'enfouissement des colonnes d'apport volontaire sur une opération de construction réalisée par Bouygues Immobilier**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir le projet d'enfouissement de 5 conteneurs à déchets sur la parcelle de l'îlot 4A de l'écoquartier « Les Hauts de l'Orne », propriété de la société BOUYGUES IMMOBILIER, à Fleury-sur-Orne.

Le bureau communautaire, fixe le soutien de Caen la mer à la fourniture et à la pose des 5 conteneurs.

Le bureau communautaire, approuve les termes des conventions avec BOUYGUES IMMOBILIER.

**N° B-2021-11-25/32 - Fleury-sur-Orne - Eco quartier "Les Hauts de l'Orne" - Soutien de Caen la mer au projet d'enfouissement des colonnes d'apport volontaire sur une opération de construction réalisée par Adoma**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir le projet d'enfouissement de 4 conteneurs à déchets sur la parcelle située 4-6 boulevard des Etangs à Fleury-sur-Orne, propriété de la société ADOMA.

Le bureau communautaire, fixe le soutien de Caen la mer à la fourniture et à la pose des 4 conteneurs.

Le bureau communautaire, approuve les termes des conventions avec ADOMA.

**N° B-2021-11-25/33 - Fleury-sur-Orne - Soutien de Caen la mer au projet d'enfouissement des colonnes d'apport volontaire sur une opération de construction réalisée par Foncim Promotion**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir le projet des 2 conteneurs à déchets dans le cadre du déploiement de la collecte en apport volontaire destinés aux habitants de l'immeuble situé 120 route d'Harcourt à Fleury-sur-Orne.

Le bureau communautaire, fixe le soutien de Caen la mer à la fourniture et à la pose des 2 conteneurs.

Le bureau communautaire, approuve les termes des conventions avec FONCIM PROMOTION.

**N° B-2021-11-25/34 - Projet tramway - Extension de ligne Est-Ouest - Travaux de dévoiement et de renouvellement du réseau d'eau potable - Autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat Eau du Bassin Caennais et la communauté urbaine Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de renouvellement et de dévoiement du réseau d'eau potable dans le cadre de l'extension du tramway par le syndicat Eau du Bassin Caennais à la communauté urbaine Caen la mer.

Le bureau communautaire, approuve la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la communauté urbaine Caen la mer et le Syndicat Eau du Bassin Caennais.

**Ne prenant pas part au vote : Monsieur Nicolas JOYAU**

**N° B-2021-11-25/35 - Projet tramway - Extension de ligne Est-Ouest - Frais d'études et travaux de défense incendie - Autorisation de signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Caen vers la communauté urbaine Caen la mer pour la réalisation des études et des travaux de défense incendie liés à la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway est ouest pour un montant estimé à 50 000 € HT.

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer.

Le bureau communautaire, indique que les travaux de défense incendie relevant de la compétence de la Ville de Caen seront remboursés à la communauté urbaine, laquelle émettra des titres de recettes à la hauteur des travaux réalisés.

**N° B-2021-11-25/36 - Autorisation de signature de la convention de financement de l'enquête mobilité certifiée Cerema EMC2 de Caen la mer sur le territoire du Calvados.**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec l'Etat pour le financement d'une enquête mobilité certifiée Cerema par Caen la mer sur le territoire du Calvados.

**Affichage le 26 novembre 2021.**

**N° B-2021-11-25/37 - Ouvrage SAPN "Voie verte" - Modalités techniques, administratives et financières de gestion - Convention entre la SAPN et la communauté urbaine Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec la SAPN visant à fixer les modalités techniques, administratives et financières de la gestion de l'ouvrage de franchissement de l'A13 dit « Voie verte ».

**N° B-2021-11-25/38 - Fleury-sur-Orne - Zone d'Habitat des Hauts de l'Orne - Cession d'une emprise de terrain d'environ 7.276 m<sup>2</sup> cadastrée avant division AM 287 et AM 266 au profit de Normandie Aménagement**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à Normandie Aménagement une emprise de terrain d'environ 7.276 m<sup>2</sup>, sous réserve de résultat du document d'arpentage en cours d'établissement par le géomètre, à provenir de la division des parcelles AM 287 pour environ 6.903 m<sup>2</sup> et AM 266 pour environ 373 m<sup>2</sup>, sises à Fleury-sur-Orne, au prix de douze euros par mètre carré (12€/m<sup>2</sup>).

Le bureau communautaire, dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**N° B-2021-11-25/39 - PRU d'ifs - Cession à l'opérateur FONCIM PROMOTION des parcelles cadastrées BB n°22, 23, 24 et 25 sises rue de Caen à Ifs - Prorogation de la promesse de vente**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la prorogation de la durée de validité de la promesse de vente signée le 9 novembre 2020 entre Caen la mer et la société FONCIM PROMOTION jusqu'au 30 avril 2022.

Le bureau communautaire, précise que les modalités de la cession, telles qu'énoncées dans la délibération du 15 octobre 2020 restent valables.

Le bureau communautaire, dit que les frais liés à la rédaction de l'avenant à la promesse de vente seront à la charge de FONCIM PROMOTION.

#### **N° B-2021-11-25/40 - Facturation aux communes des masques chirurgicaux et en tissus**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le tableau reprend les prix, quantités des masques demandées par les communes.

Le bureau communautaire, décide de facturer aux communes les sommes correspondantes à leur demande de masques en précisant que les subventions obtenues sont déduites des appels de fonds.

#### **N° B-2021-11-25/41 - Rectification sur les opérations d'inventaire du budget de la communauté urbaine Caen la mer**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'Ordonnateur à modifier les fiches inventaires n° MANAAK29, MANAAL32, MANAAL34, MANAAL10, MANABI183, MANABH119 ainsi que le Comptable public à procéder aux écritures de régularisation.

Diffusion :

- aux 48 maires
- aux membres du bureau

Affiché le 30 novembre 2021